

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7186**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales à finalité Professionnelle Mention Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement Spécialité Tourisme et développement durable des territoires

Nouvel intitulé : Sciences humaines et sociales à finalité professionnelle Mention Développement durable et aménagement Spécialité Mobilités spatiales et aménagement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121 Géographie, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel doit : - d'une part participer au renouvellement des équipements et activités traditionnelles du tourisme dans une optique de meilleur rapport « qualité - prix » par une démarche de labellisation, donc par un processus périodique d'évaluation; - d'autre part apporter sa contribution à l'animation des territoires locaux ou régionaux en quête d'activités nouvelles, dans un but de maintien de leurs populations, d'accroissement de leurs richesses et d'amélioration de leurs niveaux de vie, au regard de la capacité de charge de chaque environnement spécifique. Cette démarche s'inscrit dans une problématique de valorisation de patrimoines et de « développement durable », à toutes échelles territoriales, afin d'en appliquer les principes fondateurs dans la stratégie des entreprises et des collectivités, tant dans la gestion des programmes en cours que dans la préparation de nouveaux projets. Concrètement, cela signifie accompagner les « décideurs » locaux et régionaux dans leurs actions de promotion des patrimoines matériels et intellectuels et dans leur choix d'aménagement des territoires.

Il doit - Se familiariser à l'organisation globale du « tourisme et des loisirs » et aux données les plus récentes de leurs marchés.

- Comprendre les comportements des « accueillants » et les « accueillis » dans la diversité des activités touristiques, à toutes échelles territoriales.
- Observer les pratiques touristiques se référant au concept du « développement durable », afin d'en appliquer ses principes fondateurs dans la stratégie des entreprises et des collectivités, tant dans la gestion des programmes en cours que dans la préparation de projets.
- Accompagner les « décideurs » de territoires macro locaux et micro régionaux dans leurs souhaits de valorisation de leur patrimoine naturel et culturel et dans leurs choix d'aménagement qui favorisent le bien être des populations tout en respectant la capacité de charge des milieux concernés.
- Orienter, chaque fois que possible, le secteur des activités touristiques vers des réalisations intégrant les notions de « durabilité » (écologique, économique et sociale), de « responsabilité », d' « équité » et donc de « partenariat » avec des collectivités locales ou micro régionales, tant les pays développés que dans les pays en voie de développement.
- Savoir susciter et animer des opérations de « valorisation des patrimoines matériel ou immatériel », notamment à l'échelle locale ; revaloriser le « petit patrimoine local » pour en faire un élément d'animation culturelle et de développement économique dans le cadre de la promotion d'un tourisme culturel diversifié.
- Introduire dans l'entreprise touristique des outils de « plan qualité » et de « certification » des produits et une expertise en matière d'évaluation des environnements naturel et culturel, afin d'établir et de maintenir un bon rapport « qualité/prix » facteur de fidélisation de clientèles.
- Se positionner sur les marchés avec les nouveaux outils de « marketing » liés à la « commercialisation en ligne ».
- Créer une marque et une image de « destination » ou de « chaînes » en s'inscrivant dans les procédures existantes ou en créant des nouvelles se référant explicitement au concept de « développement durable ».
- Participer à la formation de jeunes professionnels ayant vocation à travailler sur le champ de l'international, en particulier dans les PVD.
- Former les acteurs responsables d'animation, à l'échelle des « territoires de projets » ou des « collectivités locales et régionales », par la réalisation de « chartes », de « contrats d'engagement », de « codes d'éthique » permettant d'afficher et de conduire des stratégies de « tourisme durable » en conformité avec les objectifs des Agendas 21.
- Participer pleinement au développement économique du Languedoc-Roussillon, grande « destination touristique » française et européenne qui a encore bien des efforts à faire en matière de réalisation de « produits de qualité » adaptés à la diversité croissante des clientèles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Quatre orientations professionnelles sous tendent la formation : - la gestion d'ecolodge, de résidences hôtelières ou de villages de vacances,

- la production de parcours de découverte naturaliste, sportive ou culturelle (y compris la dégustation gastronomique et ?nologique) dans le cadre d'offices du tourisme ou de services publics intercommunaux,
- la requalification de structures locales d'animation à vocation de tourisme et de loisir,

- la publication de journaux et revues spécialisés dans la promotion naturaliste et culturelle des territoires, le développement du tourisme, des activités physiques de pleine nature (APPN) et des loisirs.

En terme de lieux de pratique professionnelle, sont envisagés :

- 1/4 dans le Midi méditerranéen français, grâce aux contacts noués avec diverses collectivités et entreprises ;
- 1/4 au plan national, dans les structures territoriales, les « pays d'accueil » et les stations touristiques;
- 1/4 en Europe et à l'international dans le secteur de la consultation et de l'ingénierie;
- 1/4 dans des projets menés, au sein de diverses formules de coopération, dans des pays en voie de développement, grâce aux systèmes nationaux d'aide publique, aux bailleurs de fonds internationaux et aux ONG.

Types d'emplois accessibles : -Gérant d'entreprise touristique,
-Chef d'un service de collectivité territoriale ou d'un office du tourisme.

La formation a une vocation de préparation à la fonction de « manager » pour le marché français ou les marchés étrangers.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Professionnel s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil prévues dans le dossier d'habilitation.

La formation se déroule sur 4 semestres. La certification s'obtient après une évaluation portant sur les unités suivantes :

Master 1: semestre 1 :

Concepts fondateurs des sociétés et de leurs aménagements

Méthodes d'enquête en sciences sociales

Bases pratiques en cartographie

Mise en patrimoine, développement territorial et tourisme

Géo-économie du tourisme

Enseignements Tourisme & Développement Durable des Territoires au choix :

- Patrimoine naturel culturel / développement local
- Multifonctionnalité et multi-usage des espaces ruraux
- Patrimonialisation et valorisation des littoraux et des îlesLangue vivante

Master 1- semestre 2

Atelier tuteuré 'Tourisme et développement' Stage encadré (14 semaines)

Master 2 : semestre 1 :

Approche conceptuelle des sociétés et de leurs aménagements. Stratégies acteurs

Maîtrise des outils CAO en Sciences Humaines

Tourisme et développement durable des sociétés et de leurs territoires

Acteurs, pol. et dest. en tourisme durable et écotourisme

Techniques de promotion et de gestion en tourisme durable

Atelier : diagnostic de territoire et maîtrise des outils

Master 2 : semestre 2 :

Stage Professionnel encadré (20 à 24 semaines)

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 Professionnel, le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation, sauf dans les parcours de LEA pour lesquels des seuils sont prévus. Le semestre obtenu par

compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 juillet 2007 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des Masters.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/> <http://www.poluniv-mpl.fr>
http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

<http://www.univ-montp3.fr/> <http://ufr3.univ-montp3.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry - Montpellier 3 : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault (34) [montpellier]

Université Paul Valéry-Montpellier 3 Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Master 1 : Université Montpellier 3 - MONTPELLIER Master 2 : Université Montpellier 3 - Centre Du Guesclin - BEZIERS

Historique de la certification :

Certification suivante : Sciences humaines et sociales à finalité professionnelle Mention Développement durable et aménagement
Spécialité Mobilités spatiales et aménagement